

Formation

Les nuisances électromagnétiques en élevage

jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2013

Intervention de Françoise Heitz, vétérinaire du GIE Zone Verte

Contenu de formation

Journée 1 :

- Définition et domaines de la géobiologie. Equilibre cosmo-tellurique ; Notion d'ambiance. Les réseaux géobiologiques leur détection. Influences sur hommes et animaux. Les réseaux telluriques (failles) et leurs conséquences en élevage. Détecter les principales anomalies d'un terrain et appréhender le niveau d'ambiance d'un terrain, d'un bâtiment. Recherche du réseau solaire et des points solaires.

Journée 2 :

- Pollution électromagnétique sous toutes ses formes. Rappels sur notions d'électricité, champ magnétique terrestre, et artificiels de la salle de traite. Pollution électrique spécifique aux élevages (courants vagabonds, induits, clôture électrique). Approche des ondes de torsion. Détection des champs électrique et magnétique (démonstration de matériel EMI et Conrad). Détection des courants parasites et vagabonds. Contrôle équipotentialités avec multimètre.

Infos pratiques

- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Coût : gratuit pour les agriculteurs et les porteurs de projet (financements VIVEA-FSE). Cette formation reçoit le soutien de l'Union Européenne.
- Repas tiré du sac : chacun amène son casse-croûte.
- Public : éleveurs contributeurs VIVEA, cotisants solidaires bio et non-bio, porteurs de projet.
- Lieu : Amirat (151 chemin St Jean) et Collongues (La Saulée)



Inscription



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ @ _____

Tel : _____ date de naissance : ____/____/____

Je m'inscris à la formation :

Les nuisances électromagnétiques en élevage

- 1 journée : 100 € (80 € si adhérent Agribio 06)
- 2 journées : 200 € (160 € si adhérent Agribio 06)
- Gratuit pour les agriculteurs (financements VIVEA et FSE)

Joindre une attestation de contributeur Vivea ou une attestation Vivéa de démarche d'installation pour les porteurs de projet

Joindre un chèque de € à l'ordre de Agribio Alpes-Maritimes avec mon bulletin d'inscription.

A renvoyer à :

Agribio Alpes-Maritimes
MIN Fleurs 6 Box 58 06296 NICE CEDEX
Tel : 04 89 05 75 47 - 06 66 54 07 96

Courriel : agribio06-technique@bio-provence.org

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07143.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signature :

